

Date de convocation : 17/09/2020

Date d'affichage : 17/09/2020

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 82

Votants : 82 + 9 pouvoirs : M. Arnaud ADAM à M. Dominique LAPLACE, M. Gilles PAUMIER à M. Sylvain LASNON, M. Olivier LECONTE à M. Jean-Yves BILLORE-TENNAH, M. Jean-Claude LEBRET à M. Jacques LAGNEL, Mme Anne ROQUIGNY à Mme Charline FRANCOIS, Mme Christine CRESSANT à Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR, M. Sébastien DURAME à M. René HAVARD, Mme Corinne MIMRAN à M. Olivier BUREAUX, M. Eric BERANGER à M. Vincent RENOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le vingt-quatre septembre à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Val-de-Scie, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

N°20201005-2.1

NOM / PRENOM	P/E/ A/ Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/ A/ Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/A/ Pvr/S
ADAM Arnaud	Pvr	DORE Sophie	P	LEROND Éric	P
AUGER Guy	P	DUBOIS Arnaud	E	LEROY Christophe	P
AVENEL Josette	P	DUBOSC Emmanuel	S	LESUEUR Claudine	P
BARTHELEMY Isabelle	A	DUBUS Fabrice	P	LETELLIER Norbert	P
BEAUCAMP Marie-France	P	DUCLOS Jean-François	P	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BERANGER Éric	Pvr	DUPUIS Henri	P	MASSE Stéphane	P
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	P	DUPUY Caroline	P	MAULVAULT Claudine	P
BLOC Jean-François	P	DURAME Sébastien	Pvr	MAUSSON Joseph	P
BOUCHER Victor	P	FAICT Joël	P	MIMRAN Corinne	Pvr
BOUDIN Françoise	P	FAUVEL Denis	P	MOREL Aline	P
BOUSSARD Loïc	P	FRANCOIS Charline	P	NEVEU Malvina	P
BRUNNEVAL Sébastien	P	GILLE Patrice	P	PADE Bernard	P
BUREAUX Olivier	P	GOSSE Philippe	P	PAILLARD Loïc	P
CAHARD Christelle	A	GRINDEL Stéphane	P	PAUMIER Gilles	Pvr
CALAIS Thérèse	P	GRIZARD Vincent	P	PETIT Marc	P
CAPRON Pascal	P	HALBOURG Olivier	P	PIT Claude	P
CARPENTIER Pascal	P	HATCHUEL Albert	P	POTEL Paul	P
CHANDELIER David	P	HAVARD René	P	QUESNAY Denis	P
CLET Christian	P	HERICHER Franck	P	RAILLOT Marinette	P
COLE Sabrina	P	HOUSSAYE Monique	P	RATIEVILLE Alain	S
COLOMBEL Christophe	E	JOBIT Frédéric	P	RENOUX Vincent	P
CORNIERE Jean-Luc	P	LAGNEL Jacques	P	ROCQUIGNY Anne	Pvr
COTTEREAU Chantal	P	LAPLACE Dominique	P	ROGER François	P
CRESSANT Christine	Pvr	LASNON Sylvain	P	ROLLAND Hervé	E
DALLE Jean-Christophe	P	LE VERDIER Guy	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DAS Blandine	P	LEBLANC Isabelle	P	SURONNE Christian	P
DECLERCQ Antoine	P	LEBRET Jean-Claude	Pvr	TABESSE Jean-Marie	P
DEHAIS Nicole	P	LECONTE Olivier	Pvr	VALLEE Pascal	P
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	VANDERPLAETSEN Michel	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	A	VEGAS Robert	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Nicolas	P	VICENTINI Agnès	P
DEPREAUX Alain	P	LEFORESTIER Edouard	S		
DIOLOGENT Sandrine	P	LEMOINE Séverine	S		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068534-20200924-20201005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses article L.101-1 et suivants, L.153-31, L.153-36 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Terroir de Caux issue de la fusion des communautés de communes, des Trois Rivières, de Saâne et Vienne, de Varenne et Scie et de l'extension aux communes de Bracquetuit, Cressy et Cropus
Vu la délibération du 12 juin 2017 emportant compétence du Plan Local d'Urbanisme et des documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales,
Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2016 modifié portant création de la Communauté de Communes Terroir de Caux,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ouville la Rivière approuvé le 28 septembre 2017,
Vu l'arrêté prescrivant la modification n°1 du PLU d'Ouville la Rivière en date du 10 décembre 2019,
Vu l'arrêté de mise à l'enquête publique de la modification n°1 du PLU d'Ouville la Rivière en date du 24 janvier 2020,
Vu les observations et conclusions du Commissaire-enquêteur,

Il est nécessaire de modifier le règlement écrit de la zone AU pour permettre les constructions destinées au commerce, à l'artisanat et aux bureaux en complément des habitations, sous réserve qu'elles n'entraînent pour le voisinage aucune incommodité et, en cas d'accident ou de fonctionnement défectueux, aucune insalubrité ni sinistre susceptible de causer des dommages graves ou irréparables aux personnes ou aux biens,

Cette modification répond à un besoin d'intérêt général.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification a été notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme. Les personnes qui se sont exprimées ont émis un avis favorable.

Par arrêté en date du 24 janvier 2020, Monsieur le Président a prescrit l'enquête publique relative au projet de modification du POS, laquelle s'est déroulée du 12 février 2020 au 13 mars 2020.

Lors de cette enquête, le projet de modification du PLU n'a fait l'objet d'aucune observation.

A l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de modification du PLU.

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'approuver la modification n°1 du PLU, Monsieur David CHANDELIER invite le conseil à en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ouville la Rivière,
- **DECIDE** de procéder à un affichage en mairie d'Ouville la Rivière et au siège de la communauté de communes à Bacqueville en Caux et de faire paraître une mention dans deux journaux locaux,
- **DECIDE** de mettre à disposition le dossier de modification à la mairie d'Ouville la Rivière

Le Président
Olivier BUREAUX

